



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE VISITE CONSEIL CAFIPEMF SESSION 2026

Arrêté du 4 mai 2021 – Article 2 [...] Tout instituteur ou professeur des écoles qui satisfait aux conditions requises et désire se présenter à l'examen se déclare candidat auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dans laquelle il exerce. Il bénéficie de la **visite-conseil** d'un inspecteur de l'éducation nationale, qui donne lieu à un **compte rendu de visite communiqué au candidat**. Une **attestation de la tenue de la visite-conseil** est adressée par l'inspecteur au candidat, qui la joint à son dossier d'inscription.

CANDIDAT

Nom: Prénom: Date de naissance:

Etablissement d'affectation:

Adresse établissement:

Circonscription:

INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Nom: Prénom: Circonscription:

Dans le cadre des inscriptions à l'examen du CAFIPEMF pour la session 2026, j'atteste de la tenue d'une visite-conseil le : pour le candidat nommé ci-dessus.

Fait à Le Signature et cachet de l'inspecteur